

DÉCISION N° 57/2018

Le Directeur Général de la Régie Autonome Intercommunale de Distribution d'Eau, d'Electricité et d'Assainissement liquide de la Province de Kénitra,

Vu le Dahir n° 1-03-195 du 16 Ramadan 1424 (11/11/2003) portant promulgation de la loi n° 69 00 relative au Contrôle Financier de l'état sur les entreprises publiques et autres organismes.

Vu le Décret n° 2 - 64 - 394 du 22 Joumada I (29 Septembre 1964) relatif aux Régies Communales dotées de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Vu la circulaire n° 24/2012 du 06 Hija 1433 (22 Octobre 2012) de Monsieur le Chef du Gouvernement fixant les conditions et modalités d'organisation des concours de recrutement dans les emplois publics.

Vu le statut du personnel des Entreprises de production, de transport et de Distribution d'Electricité au Maroc.

Vu la loi Cadre de l'année 2018.

DÉCIDE :

Article 1:

Lancer un appel aux candidatures pour le recrutement de Quatre (4) Ouvriers professionnels ayant le diplôme d'Etat de CQP ou CSP en Plomberie (Poste N° 9/2018).

Article 2 : Conditions exigées

- Etre de nationalité marocaine
- Etre âgé de 18 ans au moins et 40 ans au plus
- Avoir le diplôme CQP ou CSP en plomberie.

Article 3 : Dossier de candidature

- Lettre de motivation manuscrite
- Curriculum vitae détaillé + photo récente
- Attestation de scolarité ne dépassant pas un délai de trois mois à la date de dépôt de dossier de candidature
- Copie légalisée du CQP ou CSP (*)
- Copie de la carte nationale d'identité



